



CONDITIONS GÉNÉRALES ET TARIFS

- 2026 -

Que comprend la prestation de service ?

Prestation de service détaillée :	Les actions que les gestionnaires réalisent pour rendre cette prestation possible :
* mise à disposition de la salle sur le créneau convenu * accès aux espaces communs * mise à disposition du matériel réservé pour les participants (tapis de gym, plaids, coussins, video-projecteur, chaises...) * diffusion des interventions programmées sur les supports de communication de la Maison des Réflexes et des Sens (MRS) : site internet, réseau et panneau d'affichage	* entretien des locaux et du matériel * assumer les charges administratives * gérer les étapes administratives des réservations des intervenants * assurer la communication régulière des événements proposés * conserver la stratégie de communication et ses outils à jour

Surface disponible / capacité d'accueil :

Lors de votre venue, vous disposez d'une utilisation partagée du hall, des WC collectifs, et du palier « salle d'attente » et d'une utilisation privée de la salle Bulle.

1. La salle Bulle est au premier étage du n°3 de la MRS. Il dispose d'une surface de 40m² et d'une mezzanine en bois de 12m².
2. La totalité de la salle Bulle est un espace "sans chaussures".
3. La capacité d'accueil est d'environ 15 personnes assises sur chaise ou sur coussin dans le cas d'une petite conférence ou d'un cercle de parole par exemple. Pour tous les ateliers en mouvement ou sur tapis la capacité idéale maximale est de 8. Il est possible d'utiliser la mezzanine et/ou la salle principale selon vos envies et nombres de participants.
4. Le palier « salle d'attente » donnant sur la salle Bulle comporte un petit espace pour se déchausser et un canapé pour s'asseoir. Cet espace est partagé avec le cabinet de Coeur de Potentiel dans le local voisin à la salle Bulle.
5. Le hall du rez-de-chaussée comporte un espace d'accueil ainsi que de toilettes multiples (2 WC adultes et 1 WC enfant) ; dans cette pièce sanitaire, vous avez également accès à un placard de matériel de ménage afin de nettoyer les petits dégâts éventuels.

Horaires :

La location de l'espace se fait par sessions de 2h minimum.

Des créneaux sont disponibles de 8h à 22h tous les jours - sauf période de fermeture exceptionnelle pour vacances ou entretien spécifique.

Tarifs :

- créneau de 2h minimum - cumulables	20 €
- journée complète (équivalent 8h)	70 €
- forfait petit matériel (tapis, coussins, plaid)	5 €
- forfait matériel numérique (vidéo-projecteur, toile de projection)	10€ + caution de 60€
- chaises	0 €

Délai de réservation :

Pour mener à bien la prestation de service proposée, merci de réserver suffisamment à l'avance votre créneau - soit un minimum de 30 jours. En deçà de 20 jours, nous ne pourrions garantir la bonne communication de votre intervention et une gestion sereine de votre demande.

Règlement des factures :

Lors de la signature du contrat de prestation Bulle, une facturation vous est transmise. Le règlement se fera via le mode indiqué sur le mail de facturation. Ce règlement sera aléatoirement encaissé au nom de Marina Artagnan ou Fleur Jaffredo, co-prestataires à 50% chacune.

Délai de paiement :

Tout paiement doit être effectué dans les 30 et 20 jours minimum avant la date de l'évènement.

Dans le cas d'une annulation, il est possible de repositionner un nouveau créneau. Cependant, cela dépendra du délai limite d'annulation, voici les règles applicables :

- du fait de l'intervenant :
 - annulation plus de 20 jours avant la date : remboursement à 100%
 - annulation entre 19 et 10 jours avant la date : remboursement à 50%
 - annulation moins de 10 jours avant la date : pas de remboursement possible
- du fait des gestionnaires de la MRS : justification de l'annulation par mail et/ou par téléphone, remboursement à 100%

Obligations administratives :

Il est demandé à chaque intervenant/association de disposer d'une assurance responsabilité professionnelle et d'un numéro de SIRET/SIREN (ou le récépissé de la déclaration d'association) en cours de validité.